

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2010 avec les parties liées.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2010.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2010 à quatre vingt huit dinars (88 000 DT), ainsi que le montant de la rémunération des membres du comité d'audit à vingt quatre mille dinars (24 000 DT).

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2010 comme suit:

* Résultat net de l'exercice 2010	1 289
101,525 DT	
* Report à nouveau 2009.....	
671 818,716 DT	

	Soit 1 960 920,241 DT
* Report à nouveau	
1 960 920,241 DT	

SEPTIEME RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au mandataire social pour effectuer toutes formalités légales et de publicité du présent Procès Verbal.